



1108737402

DATE DEPOT	2011-09-16
NUMERO DE DEPOT	2011R087752
N° GESTION	2005B00848
N° SIREN	421100645
DENOMINATION	LA BANQUE POSTALE
ADRESSE	115 rue de Sevres 75275 Paris cedex 06
DATE D'ACTE	2011/09/09
TYPE D'ACTE	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE	MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

LA BANQUE POSTALE
Societe Anonyme a Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 2 342 454 090 euros
Siege social 115 rue de Sevres 75275 Paris cedex 06
421 100 645 RCS Paris



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 9 SEPTEMBRE 2011**

Le 9 septembre 2011, a 8h30, ↵

Les actionnaires de La Banque Postale se sont reunis en Assemblée Generale Extraordinaire, au siege social de la societe, 115 rue de Sevres 75275 Paris cedex 06, sur convocation du Directoire

Les membres de l'Assemblée ont emarge la feuille de presence en entrant en seance

Monsieur Jean Paul Bailly, preside la seance en sa qualite de President du Conseil de Surveillance

Monsieur Marc Andre Feffer et Monsieur Christophe Van de Walle, actionnaires presents et acceptants, sont appeles comme scrutateurs

Monsieur Bernard de Mamhac assume les fonctions de Secretaire

Mazars, PricewaterhouseCoopers Audit SA, et KPMG SA Commissaires aux Comptes, sont absents, excuses

Monsieur Thierry Freslon, Secretaire du Comite d'Entreprise est absent, excuse

Monsieur Christian Bodin, Commissaire du Gouvernement est absent, excuse

Le bureau ainsi constitue, le President constate que tous les actionnaires sont presents, que l'assemblee reunit la totalite des actions composant le capital social, qu'elle est legalement constituee et peut valablement deliberer

Le President rappelle que la presente assemblee a ete convoquee par le Directoire en urgence sur l'ordre du jour suivant

- 1 Modification de l'objet social
- 2 Pouvoirs en vue des formalites

Le President expose que la societe a obtenu le 5 septembre 2011 de l'Autorite de controle prudentiel, une extension de son agrement en vue d'accorder des financements aux entreprises et aux personnes morales

Les statuts de la societe devant refleter l'ensemble des operations pour lesquelles la societe est agreee avant de commencer cette activite, il est propose a l'assemblee de modifier l'objet social en consequence

- les engagements de garantie d'ordre de la clientèle et de financement en faveur de la clientèle sauf les garanties de performance susceptibles d'être données à des produits financiers que le groupe La Poste à la fois émet et commercialise et les cautions, notamment locatives, susceptibles d'être accordées à sa clientèle existante.

c) La société peut toutefois :

- accorder des crédits à la consommation aux salariés des sociétés du groupe La Poste,
- accorder des crédits immobiliers à des personnes morales contrôlées par des personnes physiques et ayant pour principal objet la gestion du patrimoine privé de ces personnes physiques ainsi que des concours au groupe La Poste,
- accorder des micro-crédits ayant pour objet le financement de projets personnels à des personnes en situation précaire ou d'exclusion.

titratisation ou d'acquisition.

c) La société peut toutefois :

- accorder des crédits à la consommation aux salariés des sociétés du groupe La Poste,
- accorder des micro-crédits professionnels ayant pour objet la création d'entreprises ou d'emplois en propre, des micro-crédits personnels ayant pour objet le financement de projets personnels, ou des micro-crédits sociaux à des personnes en situation précaire ou d'exclusion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxieme resolution *Pouvoirs en vue des formalites*

L'assemblee generale extraordinaire delegue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des presentes à l'effet d'accomplir toutes formalites de publicite, de depot et autres qu'il appartiendra

Cette resolution est adoptee a l'unanimité

De tout ce qui precede, il a ete dresse le present proces-verbal qui a ete signe, apres lecture, par les membres du bureau

Le President
Jean-Paul Bailly

Les Scrutateurs
Marc-Andre Feffer Christophe Van de Walle

Le Secretaire
Bernard de Marnhac